



Référence : 2023 08 - accompagnement individuel AAFP (FI 2023)

CAHIER DES CHARGES

APPEL A PRESTATAIRES POUR UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Accompagnement individuel

Accompagnement proposé et cofinancé par le DLA 90

Les propositions de réponse à cet appel d'offres devront être adressées par voie postale ou électronique à l'attention de la chargée de mission DLA **au plus tard le 5 décembre 2023 à 12h**. Le choix du prestataire retenu se fera dans les 7 jours maximum à compter de la date de fin de l'appel d'offre.

Merci de nous faire savoir si vous souhaitez répondre à ce cahier des charges, afin que nous puissions vous envoyer le diagnostic complet associé.

MIFE DLA 90

Gaëlle Mougel – Chargée de mission DLA
Place d'Europe
90000 BELFORT

gaelle.mougel@mife90.org

Complément d'informations disponible par téléphone au 06 13 94 00 73 et par mail.

Avec le soutien financier de :



Cofinancé
par l'Union
européenne





1. Contexte

Dans le cadre du soutien aux activités d'utilité sociale créatrices d'emplois sur le Territoire de Belfort, le Dispositif local d'accompagnement, porté par la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi, a reçu pour mission de favoriser la consolidation économique des structures du territoire développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois.

A cette fin, le DLA souhaite apporter un soutien technique additionnel à ces structures en leur proposant un accompagnement sur-mesure, pragmatique et opérationnel, impliquant la mobilisation des responsables autour de la consolidation de leurs activités et de la diversification de leurs ressources, en les conseillant et en les dotant d'outils pertinents et adaptés à leur situation spécifique.

2. Destinataire de l'accompagnement

L'Association d'Aide Familiale Populaire 90 (AAFP 90) se situe dans la sphère de l'économie sociale et solidaire. L'association a pour mission d'apporter aux familles une aide à domicile, qui relève du soutien à la parentalité ou d'une aide à la vie quotidienne pour permettre aux parents d'exercer au mieux leur rôle de parents et de les soutenir dans leur quotidien familial.

A ces fins, les professionnelles de l'association mettent en place des actions préventives (individuelles ou collectives) pour développer les liens familiaux, éviter le placement d'enfants, favoriser l'épanouissement individuel ou familial et l'engagement citoyen.

L'association intervient dans le quotidien des familles

3. Présentation de la mission

Suite à la participation de l'association à un accompagnement collectif de 3 jours organisé par le DLA en 2022 sur la prévention des risques psychosociaux et la démarche de QVT, les membres de l'association ont souhaité aller plus loin dans cette démarche et souhaite être accompagné pour la mise en place d'une stratégie des preventions des risques professionnels en interne.

La présente consultation a pour objectif de sélectionner un prestataire pour accompagner l'association dans son besoin d'appui pour la mise en place de sa future stratégie de preventions de ses risques professionnels. L'accompagnement individuel devra donc comporter les missions suivantes :

- L'identification des risques professionnels (avec un focus sur les risques psycho-sociaux), les évaluer de manière concerté
- Les formaliser à l'aide de la construction et de la formalisation du document unique d'évaluation des risques (DUERP)
- La définition du plan de prévention / plan d'action



Le prestataire veillera à l'implication de toutes les parties prenantes de l'association dans la démarche :

- Mise en place de la démarche avec le CSE
- Animation d'un temps pour dialoguer et présenter à l'équipe salariée le plan de prévention
- Animation et présentation des éléments au Conseil d'Administration
- Implication du Service de Santé au Travail pour le suivi, et la mise en place de certaines actions

Précisions sur le cadrage de la mission d'accompagnement :

L'accompagnement par le prestataire se fera en lien très étroit avec la structure. Le prestataire ne fait pas « à la place de » mais est en appui à l'association pour la prise de décision, la formulation de préconisations et l'appui à la mise en œuvre. Le prestataire extérieur missionné par le DLA n'intervient pas seul : il s'appuie sur une structure et des bénévoles pour se nourrir de leur culture, leurs valeurs et leur projet.

Un accompagnement demande donc des temps de travail en présence du prestataire pour faire avancer collectivement la réflexion et une des conditions de réussite est l'engagement et la mobilisation de chacun dans la réflexion. Sans personnes à mobiliser, l'accompagnement ne peut pas se dérouler.

4. Modalités d'intervention

Durée indicative de l'intervention :

→ Dans le cadre de la mission, le DLA 90 préconise un accompagnement individuel de 3 à 4 jours à partir de mi- décembre 2023 .

Le coût de cette mission d'accompagnement ne pourra excéder 1200 € TTC/jour.

Compétences attendues :

- Bonne connaissance du fonctionnement d'une association et la QVCT
- Compétences en accompagnement de prévention RPS , ressources humaines, fonction employeur
- Pratique de l'ESS et accompagnements de structures
- Expertise méthodologique en définition et structuration de projet

Les frais de mission et de déplacement seront inclus.

Les comptes rendus seront régulièrement envoyés à la structure accompagnée, ainsi qu'en copie à la chargée de mission DLA. Le prestataire prévoira une restitution de l'accompagnement.



La mission sera évaluée au moyen d'indicateurs tels que le temps passé (fiches de présence), les contacts rencontrés, les difficultés rencontrées et les résultats.

Les informations sur le déroulement de la mission, le calendrier mis en œuvre, les modalités de l'intervention, les résultats ou avancées ayant pu être réalisés, les points de blocage ou les difficultés ayant pu être rencontrés devront figurer dans le rapport final ou le reporting final.

Important ! Les logos concernant le DLA et ses financeurs seront inclus dans tous les documents utilisés lors de la mission. (se référer à la chargée de mission DLA pour les obtenir)

5. Modalités de remise de la proposition

Les propositions devront donc comporter :

- ✓ Une note méthodologique répondant aux différents points du cahier des charges, ainsi qu'une reformulation de(s) problématique(s)
- ✓ Les attentes concernant la structure bénéficiaire (interlocuteurs, documents de travail,...), les réseaux
- ✓ La mise en évidence des éléments de sortie (livrables)
- ✓ Un calendrier prévisionnel de réalisation de l'intervention (grandes étapes avec détail des journées et coûts afférents, durée)
- ✓ Les compétences mises à disposition pour le déroulement de la mission, avec présentation de chacun des intervenants auprès de la structure
- ✓ Les éléments d'identification de l'entreprise de conseil (identité, statuts, coordonnées, organigramme et CV des consultants intervenants ; précision quant à une éventuelle sous-traitance, sa nature et les garanties qui y sont attachées ; qualification, habilitation AMI, labellisation, certification, agréments, etc. ; références et réalisation de prestations similaires, conditions de propriété intellectuelle des éléments liés à la mission)
- ✓ Le détail du nombre de journées et les coûts afférents pour chaque étape de l'accompagnement, les frais de mission et de déplacement sont inclus. Les tarifs seront présentés TTC, ou nets de taxe
- ✓ Les références du ou des prestataires dans le domaine ou projet de l'association

Elles seront examinées par la chargée de mission DLA et la structure dans un délai de 15 jours suivant la date de fin de dépôt des propositions. Les propositions incomplètes ou non conformes ne seront pas examinées.

6. Annexes sur demande par mail auprès de la chargée de mission DLA

- **diagnostic complet de la structure** réalisé par la chargée de mission du DLA et partagé par le comité d'appui du DLA à : gaelle.mougel@mife90.org